

COMPTE RENDU CAPA DES SAENES DU MARDI NOVEMBRE

Présidée par Mme Chazal, secrétaire générale adjointe.

Présents pour l'administration : Mmes Chazal, Baroni, Belgacem, Fanjul, Mrs Cuisset et Soues.

Présence des représentants des différents syndicats.

M. Dhaisne, commissaire paritaire des SAENES pour A&I - UNSA se propose pour le secrétariat de séance.

Lecture de la déclaration préalable d'A&I - UNSA. Différentes questions sont posées.

- En réponse aux questions, Mme Chazal annonce que 4 personnes sont décédées suite aux attentats (deux dans le secondaire et deux dans le supérieur).

- Pour le RIFSEEP, il y a eu 4 groupes de travail (infirmières, administratifs, etc...). Pour les administratifs, cela commencera sur la paie de janvier 2016. Des informations seront données aux personnels sur les boites académiques.

- La requalification des 300 postes supplémentaires promis par la ministre sera possible dans l'académie de Créteil pour des postes de A et de B au vu des postes vacants. Le nombre de postes a été augmenté aux concours de 2015 et il en sera de même en 2016. La quantification est difficile mais le rectorat suit les directives du Ministère.

- Le compte épargne temps (circulaire envoyée avant la Toussaint) est applicable à tous les agents. En EPLE, cela ne correspond pas forcément aux obligations réglementaires au vu des congés, ce qui explique les refus. En effet, le CET peut être demandé dès lors que cela entame les congés légaux soit les 5 semaines de congés.

- Mme Chazal précise qu'il y aura toujours une CAPA pour les réductions d'ancienneté. De plus, Il faudra traiter des recours aux évaluations et autres, etc...

- Concernant la prime REP et REP +, c'est une décision nationale d'octroyer de l'indemnitaire au détriment de l'indiciaire. Cependant, pour le calcul de la pension, cela est intégré dans la RAFP (retraite additionnelle FP)

1- Vote du précédent PV à l'unanimité

2- Contestation.

8 cas de contestation déclarés. (4 en EPLE et 4 dans les structures académiques)

Pour 7 d'entre elles, il est prévu de joindre dans le dossier à l'évaluation le contre rapport effectué par l'agent.

Pour un cas, il est demandé que l'évaluation soit de nouveau effectuée dans les formes avec un nouveau compte rendu.

Pour info, 89 % de retours des évaluations pour les EPLE (92 % l'année précédente), 84 % pour les structures académiques (75 % avant) et 84 % pour l'enseignement supérieur (90 % avant)

3- Rappel du mode d'attribution des réductions :

Ne peuvent prétendre à des réductions, les collègues :

- Au dernier échelon de chaque grade,
- Les collègues entrant dans un nouvel échelon,
- Les collègues ayant quitté leurs fonctions (retraite, concours, etc...)
- Ayant eu un avis défavorable maintenu en CAPA.

Il est attribué au maximum 4 mois de réduction d'ancienneté par échelon. L'agent n'est pas pénalisé (dans la réduction d'ancienneté) si son évaluation n'est pas effectuée.

Le calcul des 90 % s'effectue par grade, par échelon, par entité (EPLE, structures académiques, Crous, et par université).

Le bénéfice est donné aux agents pour qu'ils passent le plus rapidement possible à l'échelon supérieur ; le rythme d'attribution est de 0, 2, 0, 2 par an et si c'est un mois : 1, 1, 1, le collègue peut prétendre encore à 1 mois.

A&I – UNSA demande que soit noté sur le compte rendu de la CAPA, que les universités donnent plus de 4 mois (record à 8 mois) à des collègues. Mme Chazal précise que le Rectorat ne revient pas sur ce que décide la CPE de chaque université.

Après échange et afin de clarifier la règle qui s'appliquera en 2016, Mme Chazal propose aux syndicats une nouvelle manière de distribuer les mois de réduction en 2016 :

- Donner aux 90 % des agents promouvables, un mois de réduction, sachant que les derniers échelons de chaque grade et les retraités n'auront rien.
- Les mois restant seront distribués aux échelons les plus longs (4 ans entre les échelons pour les fins de grade).

Tous les syndicats sont d'accord.

4- Liste d'aptitude :

Suite à une défection, Mme Linard Anne-Claude est nommée sur la liste d'aptitude. Elle reste dans son établissement. Elle est nommée à partir du 1^{er} septembre 2015 (effet rétroactif). Elle est déjà sur un poste de B.

A la demande de M. Dhaisne pour rappel, Mme Chazal précise qu'il y aura un groupe de travail le 15 décembre 2015 avec les syndicats pour revoir le mode d'attribution des listes d'aptitude et mettre en place une base commune. Elle souhaite privilégier la mobilité et la valeur professionnelle.

En CAPA, sera défini pour chaque corps des compléments à la règle en fonction des missions exercées.

Pour les SAENES, cela sera vu en groupe de travail avant la CAPA de juin 2016.

La liste des issues de concours sera donnée aux syndicats début décembre 2015 : Promesse de M. Cuisset.

5- Titularisation/détachement/intégration

La CAPA valide la liste des titularisations des universités, ne l'ayant eu à temps à la précédente CAPA.

Concernant les détachements, nous recevons encore beaucoup de personnel de la poste à différents grades, en détachement à partir de janvier 2016 mais déjà en fonction ayant 4 mois de mise à disponibilité payés par la poste.

Suite à nos observations sur l'entrée en masse de ces personnels qui, quelques fois, posent problème, Mme Chazal indique qu'un détachement n'est pas une intégration et que cela évite des postes vacants.

Deux personnels (venant de la poste !!!) sont intégrés.

6- Questions diverses

A&I - UNSA sollicite, à nouveau, les affectations des lauréats de concours. Le rectorat s'engage à les transmettre aux commissaires paritaires avant le 16 décembre 2015.

M. Cuisset rappelle que les responsables académiques de chaque syndicat ont reçu la liste de tous les personnels avec leur affectation actuelle.

La séance est levée à 17 heures.